

## **COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU JEUDI 29 AVRIL 2021**

**Etaient Présents :** Jean Luc DUVEL, Christine FERARD, Gérard BEAUGENDRE, Jean Yves GARDAN, Marie Paule GILLOUARD, Arnaud VOISINNE, Aurélie LEGROS, Claudie BENARD, Suzanne DOURDAIN, Bernard JACQUES, André LUCAS, Michèle PAQUET, Maud PERREUL, Pierre Henri GASDON, Fabienne GUILLOIS, Maud PERREUL, Miguel LOYARTE, Yohann CHANTREL, Jean Yves TALIGOT, Françoise MARTIN, Pierre Henri GASDON

**PRÉSENTS : 19**  
**POUVOIRS : 0**  
**VOTANTS : 19**

Secrétaire de séance : Claudie BENARD

### **1 - APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 25 MARS 2021**

Le Procès Verbal du 25 Mars est approuvé à la majorité, un CONTRE (Jean Yves TALIGOT) par les membres présents.

### **2- BASSIN VERSANT**

#### **Présentation des actions du Syndicat des Rivières de la Vilaine Amont**

Le Syndicat des Rivières de Vilaine Amont œuvre pour la préservation et la restauration des milieux aquatiques du bassin versant avec comme objectif l'amélioration de l'état écologique de ses masses d'eau.

La Présidente du Syndicat, Mme Aude DE LA VERGNE, présente les enjeux de notre territoire sur le thème de l'eau et les actions mises en œuvre sous forme d'un diaporama d'une dizaine de diapositives.

### **3- FINANCES**

#### **3.1 - Budget 2021 : approbation de la décision modificative n°1**

Christine FERARD présente cette décision modificative n°1. Elle a pour objet en investissement de prévoir l'inscription de l'emprunt liée à la maison de santé pour un montant de 900 000 euros :

- recette : c/1641 : + 715 567,86 €
- dépense : - c/2313 - opération 165 (Maison de Santé) : + 500 000 €
- dépense : - c/2313 - opération 107 (Restaurant scolaire) : + 95 000 €
- dépense : - c/2151 - opération 97 (Voiries) : + 120 000 €
- dépense : Investissement - c/020 (dépenses imprévues) : + 567,86 €

Le montant total de la section investissement est équilibré en dépenses et en recettes à 1 833 067.86 €.

**A la majorité, trois contre (Jean Yves TALIGOT, Françoise MARTIN, Pierre Henri GARDON), le Conseil municipal décide d'approuver cette décision modificative n°1 au BP principal de la commune.**

### 3.2 - Fixation du tarif photocopie

Christine FERARD explique qu'à compter du 1<sup>er</sup> mai 2021, il est proposé que le tarif des photocopies soit fixé ainsi :

- Pour les associations : gratuité avec l'attribution par association d'un code utilisateur pour le photocopieur, ce qui permettra d'évaluer annuellement le nombre effectué par association.
- Pour les particuliers : gratuité pour les habitants de 20 photocopies par an et par foyer et facturation en fin d'année des photocopies au-delà des 20 copies gratuites. Un décompte par foyer sera effectué annuellement par la mairie.

| TARIF PHOTOCOPIES pour les particuliers à compter du 01/05/2021 |  |   |
|---|--|---|
| Format  | Jusqu'à 20 photocopies par an et par foyer | Au-delà de 20 photocopies par an et par foyer |
|   |  | Par photocopie                                |
| A4 - N&B  | Gratuit                                    | 0.30 €  |
| A4 - Couleur  | Gratuit                                    | 0.40 €  |
| A3 - N&B  | Gratuit                                    | 0.40 €  |
| A3 - Couleur  | Gratuit                                    | 0.60 €  |

La commission Finances a émis un avis favorable.

**A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'approuver la fixation du tarif photocopie.**

### 3.3 - Approbation des nouveaux règlements intérieurs et contrats relatifs à la location des salles

Christine FERARD présente les nouveaux règlements intérieurs relatifs à la location de la salle du complexe et à la salle municipale. Les contrats modifiés ont également été présentés en séance.

**A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'approuver les nouveaux règlements intérieurs et les contrats relatifs à la location des salles.**

#### **4- PERSONNEL**

##### Ligne directrice de gestion : approbation de la mise en place d'un groupe de travail

Christine FERARD rappelle que la loi n° 2019-828 du 06 août 2019 dite de transformation de la Fonction Publique consiste en l'obligation pour toutes les collectivités territoriales de définir des lignes directrices de gestion (LDG) et leur adoption par le Conseil Municipal après avis du Comité Technique. Les LDG sont établies pour 6 ans.

Les lignes directrices de gestion, à l'appui d'un recensement des emplois/effectifs visent :

- A déterminer la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines avec les départs prévisionnels, le projet politique local et les évolutions structurelles de la collectivité.
- Les orientations générales en matière de promotion (avancement de grade, promotion interne..) et la valorisation des parcours professionnels (mobilité interne, formation..)

L'élaboration des LDG nécessite de mettre en place une méthode de travail participative en créant un groupe de travail composé de représentants des élus, de représentant(s) de l'administration et de représentants du personnel.

**Les élus du conseil municipal sont invités à fournir leur réponse pour le 10 mai.**

#### **5 - RIPAME**

##### Approbation du bilan d'activités et du bilan financier 2020 du Relais Intercommunal Parents Assistants Maternels Enfants (RIPAME)

Aurélie LEGROS présente le Bilan d'activités et le bilan financier (voir ci joints) qui ont été étudiés et approuvés par le comité de pilotage du RIPAME le 9 mars.

Le bilan financier a été étudié par la Commission Finances le 10 mars qui a émis un avis favorable.

Le bilan financier fait apparaître un montant de dépenses de fonctionnement à hauteur de 46 809.57 euros en 2020.

Le RIPAME, qui a ouvert le 1<sup>er</sup> avril 2019, est financé à hauteur d'environ 85% par la CAF. Le reste à charge sera réparti entre les 9 communes selon le nombre d'habitants soit un cout estimatif prévisionnel 2020 de 1186,34 euros pour la commune de Chatillon en Vendelais.

**A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :**

- **d'approuver le bilan d'activités du RIPAME de l'année 2020**
- **d'approuver le bilan financier du RIPAME de l'année 2020 et d'autoriser M. Le Maire ou son représentant à recouvrer les sommes dues par chacune des communes membres au titre de l'année 2020.**

## 6 - LOGEMENT

### Approbation de la vente de six logements individuels par NEOTOA

Jean Luc DUVEL précise que NEOTOA déposera son projet de Convention d'utilité sociale auprès des services de l'Etat au 1<sup>er</sup> juillet 2021. Afin de tenir compte des dernières évolutions législatives et règlementaires, le bailleur du Département a notifié par courrier à la commune son plan de vente du patrimoine qui comprend 6 logements tous situés impasse des Tulipes. Les locataires occupants sont libres de se porter acquéreur ou non de leur logement et bénéficient de leur droit au maintien dans les lieux.

**A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de donner un avis favorable à cette vente.**

## 7 - VITRE COMMUNAUTE

### Approbation de la convention relative à la création d'un service commun d'ingénierie territoriale

Jean Luc DUVEL explique que suite à l'approbation du programme Petites Villes de demain, Vitre Co propose le projet de convention ci jointe de service commun d'ingénierie territoriale prévoyant :

- Un financement par les communes bénéficiaires une fois les subventions perçues
- Un clé de répartition au nombre de journées.

**A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'approuver la convention et d'autoriser M. Le Maire ou son représentant à la signer.**

## 8 - VOIRIE

### Consultation pour la désignation d'un maitre d'œuvre pour des travaux de réfection de la voirie de la Chapellerie : attribution du marché

Gérard BEAUGENDRE rappelle qu'une consultation pour la désignation d'un maitre d'œuvre pour des travaux de réfection de la voirie de la Chapellerie a été lancée le 29 mars sur la plateforme Mégalis. La date limite de réponse était fixée au 14 avril à 12h00. Six offres ont été remises. La commission MPA a examiné les offres après analyse et propose de retenir GP ETUDES, dont l'offre est jugée économiquement la plus avantageuse.

**A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'attribuer le marché à GP ETUDES pour un taux de 5.82% soit un montant forfaitaire provisoire de 8730 euros HT.**

## 9 - ASSOCIATIONS

### Approbation de la convention avec l'association Les Chemins du Mont-Saint-Michel

Arnaud VOISINNE rappelle que l'Association Les Chemins du Mont-Saint-Michel est chargée de retrouver et de promouvoir les anciens chemins de pèlerins au Mont-Saint-Michel, de créer à partir de ces chemins une animation culturelle et touristique et de contribuer à l'émergence de projets. Dans le cadre de ces missions, l'Association souhaite définir un partenariat avec les différentes communes concernées par le passage des chemins du Mont-Saint-Michel. Ce partenariat constitue un atout pour le développement culturel harmonieux de leur territoire.

Le projet de convention ci jointe a pour objet de concrétiser et de formaliser l'identification de la commune de Chatillon en Vendelais en tant que « Commune des Chemins du Mont-Saint-Saint Michel » sur un des Chemins du Mont-Saint-Michel et de préciser les moyens que ses signataires s'engagent à mettre en œuvre pour valoriser, promouvoir et faire vivre cet itinéraire de tourisme culturel. Elle vise, à terme, à former un réseau de partenaires motivés et volontaires adhérant au projet.

**A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'approuver la convention ci annexée et d'autoriser M. Le Maire à ou son représentant à la signer.**

## **10 - INFORMATIONS DIVERSES**

Dans le cadre des délégations attribuées par délibération du Conseil Municipal au Maire :

↳ **Urbanisme :**

- Décision de non préemption au 11 rue du Lac

↳ **Marchés :**

- Signature d'un devis relatif à la réfection des noues sur l'Eglise  
Prestataire retenu : OGER pour un montant de 11 495.57 € TTC

↳ **Personnel :**

- Signature d'un contrat à durée déterminée de Mme Cécile PIGEON entre le 29 mars 2021 et le 30 septembre 2021 pour un poste d'agent d'accompagnement des enfants au restaurant scolaire (4/35<sup>ème</sup>)

## **11 - QUESTIONS DIVERSES**

Jean Luc DUVEL lit le courrier de M. Philippe et Bénédicte BOUESSEL DU BOURG en date du 4 avril 2021 relatif à une demande d'enfouissement d'un réseau aérien le long de l'allée menant au hameau des Rouxières. A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce en défaveur de la demande d'enfouissement du réseau aérien tel que sollicité par les époux BOUESSEL DU BOURG.

Marie Paule GILLOUARD présente le projet de schéma directeur cyclable du territoire de Vitré Communauté. Les élus donnent leur avis sur les priorités d'actions en terme de mobilités liés au vélo sur le territoire communal.

Marie Paule GILLOUARD propose la création d'un groupe de travail sur les arrêts de car.

*La séance est levée à 23h20*

\*\*\*\*\*

A Châtillon-en-Vendelais,

Le 30 Avril 2021  
Le Maire,  
Jean-Luc DUVEL